



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N° 188

02/09/2024

Après une longue absence sur ce premier semestre 2024, nous allons repartir sur un rythme plus régulier. Au moins, 1 Agenda médico-social / mois dorénavant. Encore désolé de cette trêve forcée.

Pour lire l'Agenda, cliquez [ici](#)

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **FHF : Enquête alarmante sur la situation financière des Ehpads publics**

La FHF a réalisé une grande enquête (en mars 2024) auprès des EHPAD publics sur leur situation financière à fin 2023 qui confirme les tendances déjà observées en 2022. Malgré une activité qui continue à progresser, les EHPAD publics sont confrontés à une dégradation massive, rapide et profonde de leurs équilibres budgétaires. Une situation qui impose des réponses fortes et durables afin de préserver l'offre publique à destination du plus grand nombre et de l'adapter.

Cette enquête a donné lieu à une participation sans précédent, avec plus de 730 EHPAD publics répondants, qu'ils soient autonomes ou rattachés à un établissement public de santé, représentant plus de 100 000 lits d'hébergement permanent dans l'ensemble des régions. Cela correspond à 43% des places d'EHPAD publics relevant de la fonction publique hospitalière.

Les principaux résultats sont les suivants :

- **Une activité qui continue à progresser**, presque revenue à la normale avec un taux d'occupation 2023 en moyenne de 94,4 %, en hausse d'1 point par rapport à 2022.
- Une **généralisation des situations déficitaires alarmantes** : **près de 85 % des** EHPAD enregistrent un résultat déficitaire pour l'exercice 2023,
- Un **niveau de déficit moyen par place d'EHPAD qui s'aggrave** fortement passant de 3 226 € en 2022 à un niveau record de 3 850 € en 2023. Appliqué à l'ensemble des EHPAD publics déficitaires, cela représente un montant d'environ **800M€ en 2023, en hausse de 60% sur un an.**

Les conséquences à court terme pour les EHPAD sont des difficultés de trésorerie, avec un impact direct sur leur capacité à payer certaines charges. Cette situation limite les possibilités de recrutement et dégrade les capacités d'investissement.

Quelles attentes de la FHF :

- une augmentation de 5% du forfait soin des EHPAD
- une augmentation de 5% sur les tarifs hébergement administrés par les Conseils départementaux (tarifs à l'aide sociale),
- l'engagement de la révision des règles socio-fiscales qui pénalisent les établissements et services médicosociaux publics par rapport au secteur privé.

De fortes chances que les attentes de la FHF soient partagées par une grande partie du secteur privé et associatif.

- **Suite et complément : En 2022, les Ehpads publics et associatifs ont perdu près de 600 M€**

La CNSA en examinant les comptes 2022 des Ehpads publics ou privés non lucratifs, a constaté que 60 % d'entre eux se trouvaient en déficit.

À noter que, selon la Fnadepa, la situation s'est encore aggravée en 2023 puisque 70 % des Ehpads (tous statuts confondus) présentaient un déficit, en moyenne légèrement en dessous des 200 000 euros.

La situation n'est pas tout à fait identique entre les deux catégories d'Ehpads. Les déficits supérieurs à 5 % des recettes concernaient 34,4 % des Ehpads publics alors que 28,2 % des Ehpads privés non lucratifs étaient concernés. La CNSA sort les calembrettes pour déterminer les pertes globales des Ehpads publics et associatifs en 2022 et la dégradation financière entre 2021 et 2022 serait de l'ordre de 586 millions d'euros (M€).

Il va être urgent de mettre en place le plan Grand âge avec les moyens y afférent.

- **Et si nous commençons par payer ce qui est dû ?**

Le [TITSS](#) de Bourgogne Franche Comté vient de rendre un jugement favorable en date du 19 janvier 2024 sur les exercices 2020-2021, soit un montant de 104 000€ supplémentaires qui devra être versé par l'ARS à l'association ODELIA. La base reductible est également modifiée. Dans le même temps, le TITSS d'Auvergne Rhône-Alpes, sur la même procédure, a joué la carte d'irrecevabilité de la demande se basant sur les règles de la procédure budgétaire contradictoire. L'association a décidé d'aller en cour nationale de la tarification. L'affaire est en cours.

ACTUALITES OUTILS et IDEES NOUVELLES

- **Ehpads de demain**

Et si la crise financière actuelle accélérât l'obligation d'inventer l'Ehpads de demain. Et si celui-ci était très éloigné du modèle actuel.

Quelques réflexions dans cette vidéo pour prendre en compte d'autres directions.

- **Et si les Ehpads publics accueillent des internes ?**

Les Ehpads publics autonomes rencontrent souvent des problèmes d'attractivité, notamment pour le personnel médical. La directrice de 2 Ehpads franciliens, Ève Guillaume aimerait que ces établissements

puissent accueillir des internes. En effet, « *De fait, on peut avoir des médecins gériatres ou des médecins généralistes qui n'ont effectué aucun stage en Ehpad, puisque certains centres hospitaliers en sont dépourvus. Les différences sont très fortes entre un médecin travaillant dans un Ehpad hospitalier qui dispose d'un plateau technique et son homologue intervenant en Ehpad autonome, plus isolé. Forcément, cette inégalité a des incidences sur l'attractivité des Ehpad.*

*Chez nous, les médecins disposent d'une plus grande marge de manœuvre. À l'hôpital, me racontent certains, il faut parfois des années pour faire bouger les choses. Dans nos établissements autonomes, le travail des médecins coordonnateurs est très complet car il peut comporter également une dimension prescriptive. Tout cela peut rendre le métier très attractif. Encore faut-il que cela soit connu... **Il faudra que les médecins Co travaillant dans nos établissements soient habilités pour accueillir des internes.** Ce pont est essentiel pour lever les incompréhensions qu'ont de nombreux médecins hospitaliers envers les Ehpad. En effet, ils ne comprennent pas pourquoi nos établissements ne disposent pas d'une permanence médicale et d'une infirmière de garde la nuit, etc. Quand je parle dans les Ehpad de cette perspective, je sens de l'enthousiasme. De toute évidence, le fait de faire venir des gens jeunes et extérieurs à l'établissement va permettre d'avoir des idées nouvelles et de prendre de la hauteur par rapport à nos pratiques.».*

A suivre

- **Outil ANAP : Estimation effectif**

L'ANAP partage un outil à destination des structures du secteur : une « [maquette organisationnelle](#) », permettant d'obtenir « *une estimation fiable* » de leurs besoins en effectifs. L'outil, mis à jour et libre d'accès, doit permettre aux directeurs de soins et aux directeurs de ressources humaines (DRH) d'améliorer la gestion du temps de travail dans leur structure médico-sociale ou sanitaire.

Cet outil ne propose que des plannings avec équipes du matin et soir et pas d'autres variantes et à voir si la notion de nombre de places se paramètre quelque part.

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Le guide de sécurisation du circuit du médicament en EHPAD**

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité mettre à disposition des EHPAD ne disposant pas de Pharmacie à usage intérieur (PUI) un outil d'aide à la sécurisation du circuit du médicament. Cet outil est constitué d'un descriptif des grandes étapes du processus du circuit du médicament, complété de propositions de grilles d'auto-évaluation. Il réunit les exigences réglementaires quand elles existent et formule également un certain nombre de recommandations relatives aux pratiques.

Sa vocation est d'accompagner et d'aider les établissements à engager une réflexion indispensable sur la sécurisation de leur circuit du médicament.

Le lien ci-dessus dans le titre donne également accès à de nombreux outils utiles.

- **Le conseil départemental de la Vienne [publie](#) le bilan des contrôles menés dans les Ehpad**

Selon le rapport présenté par la commission personnes âgées et personnes handicapées, sur la période du 1er janvier 2022 au 31 mai 2024, neuf Ehpad et une résidence autonomie présentent "une gestion des risques non maîtrisée".

- Précision de [la HAS sur la cotation dans les évaluations de l'obligation de CVS](#)

La Haute autorité de santé a publié une fiche sur l'obligation de mise en place d'un conseil de la vie sociale (CVS), dans le cadre de l'évaluation de la qualité des ESSMS. La HAS précise également les modalités d'évaluation lorsqu'une structure n'a pas satisfait à cette obligation.

- **Tableau de bord de la performance pour les SAD : nouveau report**

Les services autonomie à domicile (SAD) prestataires qui accompagnent des personnes âgées ou handicapées sont tenus de remplir le tableau de bord de la performance du médico-social. La date limite de remplissage de cet outil est reportée au 15 septembre 2024, indique l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (Atih) sur son site internet. Cette échéance, initialement fixée au 26 juillet, avait été repoussée une première fois jusqu'au 30 août.

- **Guide pratique « Secrets et lanceurs d'alerte »**

En partenariat avec la Clinique du droit de l'Université Paris-Nanterre, la Maison des Lanceurs d'Alerte publie un guide pratique à destination des professionnels soumis à un secret professionnel (avocats, soignants, Défense nationale, secret des affaires...).

Grâce à ce guide, vous pourrez identifier si l'information que vous souhaitez révéler est protégée par un secret, et savoir comment agir en étant protégé juridiquement

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Fusion des sections dépendance-soins (quelques précisions)**

Tous les EHPAD des départements concernés (cf [carte en lien](#)) basculeront d'office sur ce modèle dès 2025. Les modalités de calculs du « forfait global unique relatif aux soins et à l'entretien de l'autonomie » (FGUSEA) reprennent les modalités existantes : il s'agit simplement de l'addition du forfait global de soins et du forfait global dépendance selon les modalités actuelles.

Toutefois, il a été évoqué les points suivants :

- La valeur du point GIR sera harmonisée par le haut; pour les quelques départements qui bénéficieraient d'un point GIR supérieur, il n'y aurait pas de convergence à la baisse
- De nouvelles charges pourront être supportées par ce nouveau forfait (FGUSEA) telles que les dépenses liées à la prévention ou l'activité physique adaptée.

A suivre

- **CPOM : vers une simplification**

« Un processus lourd, complexe, chronophage qui n'est pas harmonisé entre les différentes régions » : le regard posé par les acteurs de terrain sur l'élaboration des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) est sévère. Pour remédier à ces défauts, l'ANAP et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) proposent une nouvelle méthode de contractualisation avec les ESSMS, à adapter dans chaque région et département. « Plus qualitative et moins lourde ». Cette nouvelle méthode s'appuie sur 3 grands principes : « recentrer les objectifs, alléger la démarche et gagner en efficacité grâce à des outils adaptés ». Elle est constituée de cinq étapes détaillées (lancement, diagnostic...) et s'accompagne d'une « boîte à outils ». En outre, le CPOM est « mis en cohérence avec les autres dispositifs des politiques publiques (l'évaluation, l'inspection-contrôle et le projet d'établissement) ».

Un webinaire sera organisé le 12 septembre pour accompagner les ARS et les conseils départementaux.

ACTUALITES DU CABINET

Le cabinet est enfin certifié Qualiopi et nous allons relancer les formations dans les prochaines semaines :

Au programme :

- Analyse financière : mode d'emploi
- Réussir son PPI et s'assurer de la faisabilité d'une opération de restructuration ou de création
- Appréhender son évaluation avec sérénité en maîtrisant le référentiel Synaé
- Et d'autres à venir

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Extension prime ségur à 283 €**

La prime Ségur de 283€ brut par mois est généralisée à tous les personnels des établissements et services privés à but non lucratif relevant du secteur sanitaire, social et médico-social.

En effet, un [arrêté](#) publié ce jour au Journal Officiel porte extension de l'accord du 4 juin 2024 relatif à l'extension du Ségur dans le cadre de la politique salariale en lien avec la négociation sur la CCUE dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif. Cet arrêté d'extension intervient après que ledit accord ait reçu l'agrément ministériel.

Une instruction budgétaire adressée aux ARS précise les montants de crédits dédiés aux revalorisations "Séгур" dans la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale (Bass) pour 2024. Ce texte complète l'instruction du 22 mai relative à la campagne budgétaire des structures médico-sociales.

- **Intérim : Pas d'inérimaires dans les postes d'AS-IDE... sans 2 ans d'expérience préalable.**

Dans les établissements et services de la protection de l'enfance, du grand âge et du handicap, les personnels de santé et socio-éducatifs **ne peuvent être recrutés en intérim que s'ils ont déjà exercé** pendant 2 ans hors-intérim. En effet, afin d'assurer un environnement plus propice à la sécurisation professionnelle des jeunes diplômés, la loi Valletoux du 27 décembre 2023 avait interdit à certaines catégories d'ESSMS d'embaucher en intérim des professionnels de santé et des personnels socio-éducatifs en début de carrière. Pris en application de ce texte, un décret du 24 juin 2024 fixe la durée minimale d'exercice préalable requise pour que le recours à l'intérim devienne possible.

Les preuves devront être transmises, sur demande, à la structure utilisatrice (le décret fait référence « à l'établissement de santé ou au laboratoire de biologie médicale ayant conclu le contrat de mise à disposition », mais il s'agit vraisemblablement d'une erreur).

Elles devront également être communiquées, en cas de contrôle, à l'autorité compétente (agence régionale de santé, conseil départemental...).

- **1 seul médecin coordonnateur pour Ehpad < 200 places**

Pour entériner une pratique déjà effective, la loi Valletoux du 27 décembre 2023 prévoit que la fonction de médecin coordonnateur en Ehpad peut être exercée par plusieurs médecins, sauf dans les établissements comprenant un nombre de places inférieur à un plancher fixé par décret. Dans ce cas, la fonction de coordination est occupée par un seul médecin. Un décret du 9 juillet 2024 vient préciser ce

seuil. Ainsi, dans les Ehpad comptant moins de 200 places, la fonction de médecin coordonnateur est occupée par un seul médecin.

ACTUALITES USAGERS ET AMELIORATION PRISE EN CHARGE

- **[Kit d'anticipation pour les soins palliatifs en EHPAD](#)**

Un kit innovant d'anticipation des prise en charge palliatives, fruit d'un travail collaboratif de 6 mois dans le 92 Sud, est désormais disponible pour les soignants en EHPAD, améliorant ainsi l'accompagnement de fin de vie des aînés.

- **[Schéma départemental du Tarn](#)**

Le Schéma départemental de l'Autonomie 2024-2028 a été adopté par l'Assemblée départementale lors de la séance plénière du 28 juin 2024.

AGENDA NATIONAL

- **[Assises nationales des Ehpad 10 et 11 septembre à Paris](#)**

Programme : [lien](#)

Renseignements participants : 01 40 21 72 11 / jose.jorge@planetegrise.fr

AGENDA OCCITANIE

- **[France Alzheimer Haute Garonne](#)**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site et ce [lien](#)).

Dont par exemple :

Réunion de famille, [Conférence avec le Docteur Julien Delrieu sur "la photobiomodulation dans la maladie d'Alzheimer"](#) le 10 septembre à la CMS à 14h30.

[Journée Mondiale le vendredi 20 septembre](#), différentes conférences et activités à la salle San Subra suivi d'un spectacle.

Informations au 05 61 21 33 39

- **[France Alzheimer Aveyron](#)**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter](#) le site).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter](#) le site).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site).

Informations au 04 68 52 22 22

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting

Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

Evaluateur Externe (AFNOR)

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE

Tél: 05 61 06 91 65 -

info@cyrildechegne.fr

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud-ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription » ou aller directement sur le [site internet](#)